



Procès-verbal du Bureau du 12 mars 2021

Les lois n°2020-1379 du 14 novembre 2020 et n°2021-160 du 15 février 2021 autorisant la prorogation de l'état d'urgence sanitaire ont reconduit certains dispositifs dérogatoires instaurés lors de la première période d'état d'urgence sanitaire afin de permettre la réunion des organes délibérants des collectivités.

Compte tenu de la structure interrégionale du Syndicat mixte, la visioconférence a été proposée à l'ensemble des membres du Bureau afin de limiter les risques. Cette possibilité était annoncée dans la convocation.

Étaient présents ou en visioconférence :

Au titre du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
Pascal DUFORESTEL
Benôit BITEAU (visioconférence)

Au titre du Conseil régional des Pays de la Loire
Pierre-Guy PERRIER

Au titre du Conseil départemental de Charente-Maritime
Catherine DESPREZ (visioconférence)

Au titre du Conseil départemental des Deux-Sèvres
Séverine VACHON

Au titre du Conseil départemental de Vendée
Arnaud CHARPENTIER (visioconférence)
François BON

Au titre des communes de Charente-Maritime
Stéphane COUTTIER

Au titre des communes des Deux-Sèvres
Catherine TROMAS
Elmano MARTINS (visioconférence)

Au titre des communes de Vendée
Bernard BORDET

Au titre des EPCI des Deux-Sèvres
Anne-Sophie GUICHET (visioconférence)

Au titre des EPCI de la Vendée
Gilles BOUTEILLER (visioconférence)

I. Approbation du procès-verbal de la réunion de Bureau du 22 janvier 2021

Le procès-verbal de la réunion de Bureau du 22 janvier 2021 est adopté.

II. Délibérations

- Désignation d'un représentant au Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine

Le Comité Régional du Tourisme de Nouvelle-Aquitaine est une association au service du développement touristique régional à laquelle le Parc adhère et pour laquelle il doit désigner un représentant.

Pierre-Guy PERRIER propose la candidature d'Anne-Sophie Guichet.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé de valider la candidature d'Anne-Sophie GUICHET pour le représenter auprès du Comité Régional du Tourisme Nouvelle-Aquitaine.

- Etude de faisabilité du projet de pôle agroalimentaire du Marais poitevin : convention de partenariat avec la Communauté d'Agglomération du Niortais

Face à l'intérêt économique du site d'un point de vue agricole, agroalimentaire et touristique, Niort Agglo et le Parc ont décidé de s'associer pour porter un projet commun de Pôle agroalimentaire du Marais poitevin.

Afin d'étudier la faisabilité économique du projet, Niort Agglo et le Parc ont décidé de se faire accompagner par un bureau d'étude sur les meilleures options liées à l'achat, aux investissements et à la gestion du site.

Le devis de la Société d'Expertise et de Techniques Immobilières (SETIM) a été retenu pour la réalisation de cette étude et s'élève à 11 700 € HT soit 14 020 € TTC.

Ainsi, conformément à l'accord de principe du Bureau formulé en date du 4 décembre 2020, le Parc prend en charge 50% de la dépense.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé de valider la participation de 50 % du coût de l'étude de 14 040 € TTC soit 7 020 € TTC et d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat.

Climat énergie

- Convention de coédition pour le livre « La mer contre-attaque »

Pascal Duforestel rappelle que le Parc est mobilisé sur la transition climatique, notamment en sensibilisant le grand public à ces enjeux. Dans la continuité des shows scientifiques « Hé ... la mer monte ! » sur l'adaptation des marais littoraux au changement climatique réalisés en 2018 et 2019 et du livre en découlant, puis du colloque organisé par le Parc « sur les risques côtiers face au changement climatique » en 2019, l'édition d'un nouveau livre est proposée au Bureau en 2020.

Intitulé « La mer contre-attaque », son objet est de traiter de l'érosion des côtes. L'objectif est de donner au lecteur les clés de compréhension de l'impact de l'homme sur l'évolution du changement climatique et des conséquences induites sur l'érosion des côtes.

Le projet sera coédité avec « Plume de Carotte », éditeur spécialisé dans la médiation, la valorisation scientifique et l'éducation à l'environnement.

Le plan de financement prévisionnel pourrait être le suivant :

Dépenses	en €	Financeurs	en €
Plume de carotte - Frais de conception	12 000	Prise en charge "Plume de Carotte"	12 000
Suivi de projet	2000	DARVA	3 500
Suivi éditorial	2500	La Rochelle Université	2 500
Création graphique	1400	Littoral ENvironnement et Sociétés (LIENSs)	3 000
Maquette	2700	Fédération de Recherche en Développement Durable (FREDD)	2 000
Correcteur	300	Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)	2 000
Photogravure	100	Communauté d'Agglomération de La Rochelle	4 000
Frais de suivi de fabrication + BAT	1500	Conservatoire Littoral	3 000
Prestation attaché presse	1500	Total	32 000
PNR – Frais impression et auteurs	20 000		
Frais de fabrication / Impression	7500		
Droits d'auteurs (avances)	3000		
Prestation attaché presse	1500		
Coordination agent Parc	8000		
TOTAL	32 000		

Pierre-Guy Perrier précise que 50% des gains issus des ventes seront reversés au Parc par Plume de Carotte.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé d'autoriser le Président à solliciter les partenaires précités, à signer les conventions de financement afférentes ainsi que la convention de coédition avec « Plume de Carotte », sous réserve de l'obtention des financements précités et de l'inscription des crédits au budget supplémentaire.

Education à l'environnement et sensibilisation

- **Convention de partenariat avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral**

Catherine Tromas indique que le Parc dispose d'un savoir-faire dans les domaines de la médiation et accompagne ou porte des projets visant à partager avec le plus grand nombre la connaissance du Marais poitevin et de ses spécificités. Dans le cadre de la création de la Maison d'interprétation de La Grenouillère à Saint Benoist sur Mer, portée par la Communauté de communes Vendée Grand Littoral, et de la définition du programme muséographique, une phase importante de recherche et d'élaboration de contenus va débuter. Cette phase nécessite le recours à des professionnels de la médiation scientifique.

Le Parc, fort de la réalisation de plusieurs espaces muséographiques, dispose des compétences pédagogiques nécessaires.

Dans ce cadre, le Parc accompagnerait et assisterait la Communauté de communes Vendée Grand littoral dans la production des éléments de contenus muséographiques moyennant une participation financière de 7 200 €. Le montant de cette participation correspond au temps de travail engagé par le Parc pour assister la Communauté de communes sur ce projet.

Ce partenariat s'inscrit dans la dynamique engagée pour renforcer les actions avec les Communautés de communes et d'agglomération du Parc et poursuivre les conventionnements initiés avec les autres EPCI.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé d'autoriser le Président à signer la convention de partenariat avec la Communauté de communes Vendée Grand Littoral.

Biodiversité et Agriculture durable

- **Convention de gestion du troupeau de Baudets du Poitou mis à la disposition du Département de la Charente-Maritime par le Parc au titre de 2021**

Séverine Vachon rappelle que le Département de la Charente-Maritime est propriétaire et gestionnaire de l'Asinerie du Baudet du Poitou à Dampierre-sur-Boutonne qui œuvre pour la préservation et le développement des races mulassières poitevines.

Le Parc est propriétaire d'un cheptel de Baudets du Poitou, acquis pour soutenir la préservation et le développement des populations de races

mulassières. Le troupeau du Parc joue un rôle central dans le plan de sauvegarde.

Afin de favoriser le fonctionnement de l'Asinerie, tant sur la préservation et le développement des races mulassières que dans sa mission de sensibilisation du public, le Parc met à la disposition du Département une partie de son troupeau.

Dans ce cadre, le Département gère le cheptel du Parc, assure l'encadrement du centre technique de reproduction, éduque et valorise les animaux destinés à la vente, présente les animaux aux concours d'élevage et gère le pâturage en dehors de l'Asinerie (entretien des espaces naturels sensibles).

Afin de permettre la bonne gestion des baudets, le Parc prend en charge les dépenses de nourriture, fourrage, frais vétérinaires et de maréchalerie à hauteur de 35 000 €, une fois ce plafond atteint le Département prend en charge les dépenses complémentaires.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé de renouveler la convention de gestion du troupeau de Baudets du Poitou mis à la disposition du Département de la Charente-Maritime par le Parc pour 2021.

Catherine Tromas souligne que le baudet est aujourd'hui sauvé et la mission du Parc remplie, ce qui peut amener à faire évoluer les modalités du partenariat initial.

- **Projet Alimentaire Territorial de Niort Agglomération : signature de la feuille de route par le Parc**

Prévus dans la loi d'avenir pour l'agriculture, l'alimentation et la forêt du 13 octobre 2014, les projets alimentaires territoriaux (PAT) s'appuient sur un diagnostic partagé faisant un état des lieux de la production agricole et alimentaire locale, du besoin alimentaire du bassin de vie et identifiant les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire.

Élaborés de manière concertée à l'initiative des acteurs d'un territoire, ils visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

La Communauté d'Agglomération du Niortais (en lien avec la Communauté de communes Haut Val de Sèvre) a d'ores et déjà défini les orientations stratégiques de son Projet Alimentaire.

La Communauté d'Agglomération du Niortais a identifié le Parc comme partenaire de son PAT.

Anne-Sophie Guichet pose la question du planning et notamment s'agissant de la restauration dans les cantines.

Séverine Vachon précise que le schéma n'est pas encore adopté. Le Plan Alimentaire Territorial poursuit différents objectifs : soutien de projets agricoles locaux, alimentation dans les cantines, soutien aux outils de transformation... Les communes y seront associées et pourront bénéficier des actions mises en œuvre.

Catherine Tromas relève que la marque « Valeurs Parc naturel » n'a pas été recensée dans la loi EGALIM.

Fabrice Laumond précise que la Fédération travaille sur le sujet.

Elmano Martins explique que Niort Agglo fait le tour des coopératives agricoles notamment « Océalia » et estime que le Parc doit participer pour se faire connaître.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé d'autoriser le Président, ou son représentant, à signer la feuille de route du PAT de la Communauté d'Agglomération du Niortais.

- **Adhésion à l'Association Réserves Naturelles de France**

Au cours de l'année 2020, le Parc est devenu gestionnaire de la Réserve Naturelle Régionale du communal du Poiré-sur-Velluire. En sa qualité de gestionnaire, le Parc a la possibilité d'adhérer à l'association « Réserves Naturelles de France ». Celle-ci fédère un réseau national de plus de 700 professionnels de la nature (gardes, conservateurs, animateurs, etc.), qui interviennent au sein de près de 350 réserves naturelles.

Ainsi, en rejoignant « Réserves Naturelles de France », le Parc sera identifié au niveau national comme acteur de la gestion de milieux remarquables et pourra profiter des connaissances et de l'expérience du réseau.

Cette adhésion permettra, par ailleurs, au Parc de mettre en exergue le communal et la commune des Velluire-sur-Vendée, et répond aux engagements de la charte en matière de protection et de valorisation des espaces naturels du Marais poitevin.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé de valider l'adhésion du Parc auprès de l'association « Réserves Naturelles de France » à hauteur de 400 € par an et d'autoriser le Président à signer les documents nécessaires.

- **Signature Charte Natura 2000 sur les parcelles propriétés du Syndicat mixte en site Natura 2000.**

Le Parc anime le document d'objectifs du site Natura 2000 du Marais poitevin. Ce site couvre les deux tiers de la zone humide du Marais poitevin sur 68 023 hectares.

Le Parc est, par ailleurs, propriétaire de plusieurs parcelles éligibles à un engagement en charte Natura 2000. Cet engagement de 5 ans, signé avec l'Etat, entérine les bonnes pratiques environnementales déjà en place sur les parcelles, propriété du Parc, en prairies humides, marais salants, boisements humides et tourbières.

Au total, 45 parcelles, propriété du PNR, sont éligibles à l'engagement en charte Natura 2000 : 42 en Vendée, 3 en Deux-Sèvres.

Sur une surface totale de 41,6 hectares, l'engagement en charte Natura 2000 permettra une exonération de la taxe foncière sur le non bâti estimée à 1 930 €.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé d'autoriser le Président à signer les 6 chartes Natura 2000 sur les 45 parcelles en site Natura 2000 dont le syndicat mixte est propriétaire.

- **Signature du contrat territorial Eau Marais poitevin Vendée aval et Longèves**

Dans le cadre de son 11ème programme, l'Agence de l'eau mobilise des financements destinés à la restauration ou l'amélioration "des masses d'eau" au travers de "Contrats territoriaux Eau".

Le contrat territorial Eau Vendée Longèves est élaboré dans la continuité des contrats précédents (Contrats Territoriaux pour les Milieux Aquatiques) et en cohérence avec le contrat cadre animé par l'Etablissement Public du Marais Poitevin (EPMP) qui a la responsabilité de coordonner la mise en œuvre des contrats du Marais Poitevin.

Le contrat, piloté par le Syndicat Mixte Vendée Sèvre Autise, concerne la partie aval de la Vendée depuis le barrage de Mervent en incluant le sous bassin de la Longèves.

Le programme concerne les enjeux "Milieux aquatiques". Pour la partie marais, la non dégradation de l'état actuel est une priorité. Le contrat se fixe notamment comme objectifs de rétablir les continuités écologiques, de préserver l'état hydraulique et la capacité épuratoire des voies d'eau.

En tant que partenaire et maître d'ouvrage d'une partie du programme d'actions, le Parc est cosignataire du contrat. Le Parc intervient sur le volet

"restauration" de la zone humide (reconversion de culture en prairie, aménagement de milieux aquatiques...). Le montant de son action s'élève à 50 000 € par an.

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé d'autoriser le Président à signer le contrat territorial Eau Marais poitevin Vendée aval et Longèves.

- **Mission ressources forestières du Marais poitevin : demandes de subvention auprès des Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire**

Pierre-Guy Perrier fait part des démarches qu'il a menées en lien avec Pascal Duforestel auprès des deux régions pour mobiliser des moyens dédiés à l'animation d'une mission ressources forestières.

Pascal Duforestel confirme en effet l'enjeu de soutien à la filière « bois » et notamment peuplier, en complément des actions menées pour replanter les arbres têtards. Le paysage de la « Venise verte », partie orientale du Marais poitevin, est protégé et labellisé Grand site de France. Composé de prairies naturelles délimitées par un réseau de fossés et bordées par un double alignement d'arbres têtards et de peupliers, ce paysage typique souffre en effet de la présence de « maladies » qui touchent les arbres, la Chalarose du frêne et le Phytophthora de l'aulne, provoquant leur dépérissement. A ces phénomènes s'ajoute le défaut de replantation des peupliers. Le paysage bocager qui constitue l'identité du territoire risque de se dégrader.

Au-delà du paysage, c'est l'économie forestière qui se voit fragilisée par l'érosion de la trame arborée du Marais. La filière « peuplier » est particulièrement concernée. La diminution de la ressource pourrait impacter l'activité des industriels locaux. La raréfaction des arbres a également un impact sur le bois-énergie, tant le bois « bûche » que la production de plaquettes.

En outre, les arbres du Marais poitevin séquestrent du carbone et concourent ainsi à la lutte contre le changement climatique.

Au regard de l'importance voire de la nécessité de préserver le paysage et de reconstituer la ressource forestière en périphérie de parcelle, tant d'un point de vue paysager qu'économique, le Parc souhaite renforcer les moyens d'animation. Pascal Duforestel rappelle en effet la nécessité d'accompagnement des propriétaires, privés pour l'essentiel, pour détecter et monter les projets, afin d'atteindre des objectifs ambitieux de plantation.

Le rôle du Parc sera, en particulier, de promouvoir et de faciliter l'accès au dispositif d'aide à la plantation proposée par les régions, les départements et les relais locaux existants. Pour ce faire, le Parc entend mettre en place une mission d'animation qui se concrétisera par le recrutement d'un agent

sur 12 mois. La mission s'articulera, par ailleurs, avec les actions engagées en faveur des arbres têtards.

Dans ce cadre, le soutien financier des Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire peut être sollicité selon le plan de financement suivant :

Financeurs	Montant en € TTC
Région Nouvelle-Aquitaine	20 000 €
Région Pays de la Loire	20 000 €
Total	40 000 €

Après en avoir délibéré, le Bureau a décidé d'autoriser le Président à solliciter les Régions Nouvelle-Aquitaine et Pays de la Loire et à signer les conventions de financements à venir.

III. Informations

- **Projet de recherche pour recueillir, valoriser et transmettre la mémoire collective locale sur Xynthia**

Le Parc est sollicité par un collectif de chercheurs, association CRONOS (composée d'un anthropologue, d'un géographe et d'un psychiatre prêts à s'associer à d'autres chercheurs si besoin) désireux d'étudier la mémoire de la tempête Xynthia.

Ils souhaitent regrouper leurs disciplines pour :

- collecter la mémoire individuelle et collective des personnes touchées par le drame : habitants, élus, pompiers, familles...
- organiser des moments d'échanges, d'expositions, de conférences avec la population et avec les scolaires afin de créer une appropriation collective...
- éditer un livre pour conserver la mémoire et transmettre.

Le Parc est sollicité pour participer au « consortium » proposé pour répondre à l'appel à projets de la Fondation de France avec deux labos de recherche, les collectivités concernées.

Pierre-Guy Perrier sollicite l'avis du Bureau.

Benoit Biteau précise que l'Université Populaire du Littoral Charentais a travaillé sur le sujet et le recensement de témoignages et qu'il serait intéressant de rapprocher les deux entités.

Catherine Tromas ajoute qu'il faut effectivement veiller à coordonner ce type de démarche.

Pierre-Guy Perrier propose de convier l'association Cronos lors d'un prochain Bureau ainsi que Thierry Sauzeau, Président de l'Université Populaire du Littoral Charentais.

Catherine Tromas propose également de s'appuyer sur Guy Barbot, côté Vendée.

Le Bureau valide l'accompagnement de cette démarche.

- **Congrès national des Parcs**

Le Congrès national des Parcs se déroulera du 7 au 9 juillet prochains en Brière, 5 personnes pourront y participer (inscription avant le 15 avril).

Pierre-Guy Perrier propose de s'y inscrire et d'ajuster, le cas échéant, les personnes participantes au regard des élections régionales et départementales à venir.

- **Retour sur la commission Climat-énergie du 11 mars à Marans**

Pascal Duforestel souligne que la commission, dans sa nouvelle composition élargie aux nouveaux élus des communes et communautés de communes, a été bien accueillie à Marans. Les enjeux de transition climatique et énergétique ont été débattus collectivement et la commission a exprimé le souhait d'un positionnement du Parc sur les projets d'énergies solaires, de plus en plus nombreux, notamment au sol. Cette préoccupation avait déjà été partagée lors de la précédente commission, mais le développement des projets des promoteurs ces derniers mois, renforce la nécessité d'aider les collectivités à encadrer ces projets.

Pascal Duforestel informe le Bureau que les membres de la commission souhaitent partager leur approche commune sur ce sujet avec d'autres élus et demande que ce point soit porté lors de la prochaine assemblée générale.

Elmano Martins précise que dans le SCOT de l'Agglomération du Niortais, il est bien précisé que ce type de projet peut être développé sur des friches industrielles et pas sur les terres agricoles, ce qui rejoint la proposition de la commission.

Benoit Biteau s'interroge sur l'affectation des sols qui, en théorie, est soumise à autorisation.

Séverine Vachon précise que le projet d'énergie solaire doit compléter l'activité agricole et non l'inverse.

Pascal Duforestel confirme que les panneaux photovoltaïques doivent avoir une valeur ajoutée à l'activité agricole initiale pour éviter les projets « alibis ».

Le Bureau valide la proposition consistant à présenter ce sujet à l'occasion du prochain comité syndical.



Le Parc

naturel régional
du Marais poitevin

2, rue de l'église
79510 Coulon
05 49 35 15 20

Antenne en Charente-Maritime

4, rue du 26 septembre 1944
17540 Saint-Sauveur d'Aunis

Antenne en Vendée

Pôle des Espaces naturels
du Marais poitevin
2, rue du 8 mai
85580 Saint-Denis-du-Payré

Le Parc agit

pnr.parc-marais-poitevin.fr
correspondance@parc-marais-poitevin.fr

Le Parc tourisme

parc-marais-poitevin.fr

pnr.parc-marais-poitevin.fr

